

CH_VB 87.931 vom 16. Dezember 1987

Bundesverwaltung, 1987-12-16, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_87.931

FR: CH_VB 87.931 du 16 décembre 1987

IT: CH_VB 87.931 del 16 dicembre 1987

Erwägungen

E. 16

Dezember 1987 N 1777 Wirtschaftslage. Interpellationen affectés par des fluctuations monétaires que ceux de grands Etats disposant d'un marché intérieur important? 3. Ne pense-t-il pas que la masse relativement faible des francs suisses rend notre monnaie moins résistante aux fluctuations que le dollar, le yen ou les monnaies faisant partie du système européen? 4. Estime-t-il que la stratégie de parade qu'il a élaborée avec le concours de notre Banque nationale suffit à éviter à nos entreprises - notamment à celles de petite ou moyenne envergure - les effets néfastes d'une surévaluation du franc suisse? 5. Considère-t-il que l'appréciation du franc en termes réels et la diminution de la compétitivité de nos producteurs travaillant pour le marché indigène qui s'ensuit, est compatible avec le maintien du plein emploi et la sauvegarde de notre économie? 6. Quelle attitude le gouvernement et la Banque nationale adoptent-ils à l'égard des efforts entrepris sur le plan international en vue de garantir la stabilité monétaire et quelles dispositions la Suisse pourrait-elle prendre à leur avis, à titre autonome, pour soutenir ces efforts? Sprecher - Porte-parole: Blocher #ST# 87.932 Dringliche Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Wirtschafts- und Beschäftigungslage Interpellation urgente du groupe socialiste Situation économique et emploi Wortlaut der Interpellation vom 1. Dezember 1987 Das Geschehen an den Finanz- und Devisenmärkten bleibt nicht ohne Auswirkungen auf die reale Wirtschaft. Börsen- krach und Dollarbaisse gefährden die Stabilität unserer Wirtschaft und damit auch unsere Arbeitsplätze. Wir bitten den Bundesrat zur gegenwärtigen Situation und den mögli- chen Entwicklungen des Finanz- und Werkplatzes Schweiz Stellung zu nehmen und dabei auch folgende Fragen zu beantworten: 1. Was kann ein weiterer Sturz des Dollars für unsere Wirt- schaft für Folgen haben? Sind Bundesrat und Nationalbank bereit, den Markt auch weiterhin mit genügend Liquidität zu versorgen, um unkontrollierte Kettenreaktionen nach unten zu verhindern? 2. Ist der Bundesrat bereit, im Falle eines rezessiven Rück- gangs der privaten Investitionen mit öffentlichen Investitio- nen, welche der Zukunft unseres Landes und seiner Lebens- qualität dienen (öffentlicher Verkehr, Umweltschutz, Bil- dung und Ausbildung, Forschung usw.) kompensatorisch tätig zu werden, um ein Absinken in Krise und Arbeitslosig- keit zu verhüten? Sind solche Beschäftigungsprogramme relativ rasch abrufbar? 3. Wäre es in diesem Zusammenhang nicht angebracht, eine Revision des Systems der Arbeitsbeschaffungsreserven vor- zuschlagen, das anstelle der Freiwilligkeit ein Obligatorium bringt, um die gesamte Wirtschaft zur nötigen Voraussicht anzuhalten? 4. Teilt der Bundesrat die Auffassung, dass ein ungehemm- ter oder gar durch Steuerbegünstigungen geförderter Aus- bau des Finanzplatzes auch Gefahren der Destabilität mit sich bringen kann? Welche Konsequenzen zieht er daraus? 5. Ist der Bundesrat bereit, die destabilisierende Wirkung der neuen Finanzinstrumente der Financial Futures (Verstär- kung der Ausschläge nach oben und unten) im Lichte der jüngsten Erfahrungen zu überprüfen und entsprechende

Sicherheitsnetze zu errichten, die der Markt sich offensichtlich nicht selber geben kann? Wäre es in diesem Zusammenhang nicht angezeigt, dass das für März 1988 geplante Options- und Indexhandelssystem in einen gesetzlichen Rahmen gekleidet würde? 6. Wäre es nicht angezeigt, angesichts des Börsendebakels die vom Parlament bereits teilweise durchberatene Aktienrechtsrevision in gewissen Bereichen (Minderheitsaktienrechtsschutz, Ausgabe von P. S., Bilanzierungsgrundsätze usw.) noch einmal zu überprüfen oder doch mindestens die oft vorschnell preisgegebenen bundesrätlichen Vorschläge wiederaufzunehmen? 7. Wie beurteilt der Bundesrat die Auswirkungen der Börsenentwicklung auf die Einnahmen des Bundeshaushaltes und welche finanzpolitischen Schlüsse gedenkt er daraus zu ziehen? Texte de l'interpellation du 1er décembre 1987 Les événements survenus récemment sur les marchés financiers ne seront pas sans influence sur l'économie. La tourmente boursière et la baisse du dollar mettent en péril la stabilité de notre économie, donc aussi l'emploi. Nous prions le Conseil fédéral de donner son avis sur la situation actuelle et les perspectives prévisibles concernant la Suisse en tant que place financière et pays industriel. Nous le prions en particulier de répondre aux questions suivantes: 1. Quelles sont les conséquences que peut avoir sur notre économie une nouvelle chute du dollar? Le Conseil fédéral et la Banque nationale sont-ils prêts à approvisionner suffisamment le marché en liquidités pour éviter des réactions en chaîne vers le bas? 2. Le Conseil fédéral est-il prêt à compenser un éventuel recul des investissements privés par des investissements publics visant à assurer le niveau et la qualité de vie dans notre pays (transports publics, environnement, enseignement, formation, recherche, etc.), afin d'éviter une crise et de combattre le chômage? Est-il possible d'organiser promptement des programmes de création d'emplois? 3. Ne serait-il pas indiqué d'entreprendre une révision du système des réserves de crise et de remplacer des mesures volontaires par des obligations afin de contraindre l'économie à prendre les précautions nécessaires? 4. Le Conseil fédéral pense-t-il aussi qu'un affaiblissement de la place financière qui serait incontrôlé, voire favorisé par des avantages fiscaux, pourrait entraîner des risques de déstabilisation? Quelles conséquences en tire-t-il? 5. Le gouvernement est-il prêt à examiner, à la lumière des récentes expériences, l'effet déstabilisant qu'ont les nouveaux instruments financiers, notamment des opérations financières à terme (financial futures), par l'intensification des fluctuations qu'ils provoquent? Est-il prêt à imposer des mesures de sécurité que le marché ne peut de toute évidence prendre lui-même? Ne serait-il pas indiqué à ce propos de donner un cadre législatif au marché des contrats sur option et sur indice prévu pour mars 1988? 6. Ne faudrait-il pas, au vu de la récente débâcle boursière, réexaminer le projet de révision du droit des sociétés anonymes, déjà partiellement entrepris par le Parlement, tout au moins sur certains points (protection des actionnaires mineurs, émission de bons de participation, principes d'établissement du bilan, etc.), et reprendre en considération les propositions gouvernementales trop rapidement écartées? 7. Quels seront les effets de la tourmente boursière sur les recettes de la Confédération et quels enseignements le Conseil fédéral en tire-t-il pour la politique financière de notre pays? Sprecherin - Porte-parole: Uchtenhagen Früh: Der «Schwarze Montag» vom 19. Oktober mit dem US-Börsencrash und dem Dollarzerfall ist Anlass, wieder einmal über unsere wirtschaftliche Lage nachzudenken und auch in politischer Hinsicht einige Konsequenzen zu bedenken.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Dringliche Interpellation der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Währungsstabilität und Beschäftigungssituation Interpellation urgente du groupe de l'Union

démocratique du Centre Stabilité monétaire et état de l'emploi In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1987 Année Anno Band IV Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 11 Séance Seduta Geschäftsnummer 87.931 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 16.12.1987 - 16:00 Date Data Seite 1776-1777 Page Pagina Ref. No

E. 20

015 978 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.